

ANNEXE 4

à l'arrêté relatif aux élections des représentants des personnels et des usagers aux conseils de composantes

Scrutin du mardi 29 mars à 9h au jeudi 31 mars 2022 à 16h

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

(Il est recommandé d'utiliser un stylo bleu afin de pouvoir vérifier l'authenticité de la signature)

Cette déclaration individuelle de candidature est à joindre à la liste de candidatures et à remettre impérativement avant le mercredi 16 mars 2022 à 12 heures

Les étudiants doivent IMPERATIVEMENT fournir une photocopie de leur carte d'étudiant 2021-2022 ou à défaut un certificat de scolarité 2021-2022 accompagné d'une photocopie de leur pièce d'identité.

Je soussigné(e) :

Madame – Monsieur⁽¹⁾

Nom d'usage :

Nom patronymique :

Prénom :

Date de naissance :

Composante/Laboratoire :

Adresse mail :

N° de téléphone :

déclare me porter candidat(e) à un siège de représentant au conseil de la composante :

dans le collège :

sur la liste présentée ⁽¹⁾ / soutenue ⁽¹⁾ par

.....

en n°..... sur cette liste.

Date.....

Signature

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Elles devront :

- Soit être déposées à la direction administrative de la composante concernée
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante :
Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Bâtiment Présidence
CS 40 700
38 058 Grenoble Cedex 9

la date limite de dépôt fixé ci-dessus correspond à la date de réception du courrier.

(1) Rayer la mention inutile.